

Ville de Blainville sur l'Eau



Compte rendu du Conseil Municipal Du 2 Février 2011

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Francine ROYER – Françoise SIMON – Nathalie AHRACH – Caroline COULANGE - Chantal GODFROY – Huguette GABRIEL – Véronique MARCHAL – Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN – Nadine GALLOIS.

Messieurs Daniel FREY - Jacques BOURGUIGNON – Jean-Marc HENRY – Alain GUILLEMENOT – Jean-Luc HOCHSTRASSER – Bertrand DANIEL – Patrick GONTIER – Hervé CHAMEROY — Michel MOREL – Ghislain DEMONET – Alain COLLET - Olivier MARTET

Avaient donné procuration : Mickaël ZANONE à Jean Marc HENRY - Christian PILLER à Hervé CHAMEROY - Gaëlle BARBIER à Françoise SIMON.

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Jean-Marc HENRY comme secrétaire de séance. La proposition est validée par le conseil municipal.

Madame le Maire souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres du conseil, Mesdames Véronique MARCHAL et Martine CLAUSSE en remplacement des conseillers démissionnaires volontaires Madame Elisabeth DERUELLE première adjointe et Monsieur Gilles PESENTI.

Madame le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour concernant la modification de la délibération concernant la vente des terrains municipaux de la zone du Douaire et délibérer sur la demande de garantie d'emprunt formulée par l'ICF pour leur opération immobilière à Blainville sur l'eau.

Monsieur DEMONET évoque le courriel de Madame le Maire en réponse à la demande qu'il avait formulée d'ajouter plusieurs questions à l'ordre du jour de ce conseil. Il prend acte de la réponse faisant référence à l'article 11 du règlement intérieur.

Madame le Maire précise que les questions posées ayant un rapport avec les intérêts communaux seront toutefois évoquées lors d'une prochaine séance.

Madame le Maire soumet à l'approbation le compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2010. Celui-ci est validé à l'unanimité des voix (1 abstention).

1. Election d'un Adjoint au Maire et des nouveaux Délégués

Le conseil municipal est invité à élire un adjoint au Maire et de nouveaux représentants ou suppléants pour assurer les délégations des deux démissionnaires au conseil municipal.

Monsieur DEMONET souhaite des précisions sur les raisons de la démission des deux élus. Madame le Maire indique qu'elle n'a pas à commenter la démission volontaire de ces conseillers municipaux fussent-ils pour l'un d'eux, première adjointe. Cette décision leur appartient et ne doit pas donner lieu à un quelconque débat dans cette assemblée.

Dans un premier temps, Madame le Maire propose la suppression d'un poste d'adjoint afin de porter à six, le nombre d'adjoints au maire inscrits sur le tableau.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Dans un deuxième temps, Madame le Maire propose de présenter l'ordre du tableau comme suit et selon la réglementation en vigueur :

- Monsieur Daniel FREY – Premier adjoint.
- Madame Marie-Louise HUSSON – Deuxième adjointe.
- Monsieur Jacques BOURGUIGNON – Troisième adjoint.
- Monsieur Patrick GONTIER – Quatrième adjoint.
- Monsieur Alain GUILLEMENOT – Cinquième adjoint.
- Le poste de sixième adjoint étant vacant.

Après débat, le conseil municipal, à la majorité (2 voix contre et 3 abstentions), valide ce tableau

Ensuite Madame le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin de permettre l'élection d'un conseiller au poste d'adjoint au Maire resté vacant, en vertu de l'article 2122-8 du CGCT, sans obligation d'élection partielle préalable.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Madame le Maire propose de placer le nouvel adjoint dans l'ordre chronologique du tableau, à savoir, la 6ème place.

Les membres du conseil municipal, l'unanimité, valide cette proposition.

Il est donc proposé de procéder immédiatement à l'élection d'un nouvel adjoint au maire à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième tour.

Messieurs Patrick GONTIER et Alain COLLET sont nommés assesseurs et Monsieur Jean-Marc HENRY, secrétaire. Madame le Maire est Président de séance.

Madame le Maire fait appel à candidature et Monsieur Jean-Luc HOCHSTRASSER est le seul candidat au poste de 6ème adjoint.

Chaque conseiller dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc après appel de son nom.

Résultat du premier tour. :

- Présents : 24
- Pouvoirs : 3
- Abstention : 0
- Votants : 27
- Bulletins blancs : 7
- Bulletins nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 14

Après dépouillement, Monsieur Jean-Luc HOCHSTRASSER est élu à la majorité des suffrages au poste d'adjoint au Maire inscrit au 6ème rang du tableau.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal, l'élection des représentants ou des suppléants aux organismes publics extérieurs ou aux commissions.

Il est procédé à une élection à bulletin secret.

Messieurs Patrick GONTIER et Alain COLLET sont nommés accessseurs et Monsieur Jean-Marc HENRY secrétaire. Madame le Maire est Président de séance.

Madame le Maire fait appel à candidature :

- Syndicat Intercommunal de l'Environnement : Jean-Luc HOCHSTRASSER est l'unique candidat pour un poste à pourvoir.
- C.C du Val de Meurthe : Martine CLAUSSE et Alain GUILLEMENOT sont candidats pour deux postes à pourvoir.
- Syndicat intercommunal de la zone des sables : Madame Véronique MARCHAL est l'unique candidat pour un poste à pourvoir.
- Commission des impôts : Monsieur Jean-Marc HENRY est candidat.

Chaque conseiller dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc après appel de son nom.

Le résultat des votes sont les suivants :

SIE

- Présents : 24
- Pouvoirs : 3
- Abstention : 0
- Votants : 27
- Bulletins blancs : 7
- bulletins nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 19 voix pour Jean-Luc HOCHSTRASSER
- Majorité absolue : 14

Monsieur Jean-Luc HOCHSTRASSER est désigné représentant de la commune auprès du SIE, à la majorité.

Communauté de communes du Val de Meurthe

- Présents : 24
- Pouvoirs : 3
- Abstention : 0
- Votants : 27
- Bulletins blancs : 4
- bulletins nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés :
 - 22 voix pour Alain GUILLEMENOT
 - 22 voix pour Martine CLAUSSE
- Majorité absolue : 14

Madame Martine CLAUSSE et Alain GUILLEMENOT sont désignés représentants de la commune auprès de la CCVM, à la majorité des voix.

Zone des sables

- Présents : 24
- Pouvoirs : 3
- Abstention : 0
- Votants : 27
- Bulletins blancs : 4

- bulletins nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés :
 - 22 voix pour Véronique MARCHAL
- Majorité absolue : 14

Madame Véronique MARCHAL est désignée représentante de la commune auprès du syndicat de la zone des sables, à la majorité des voix.

Commission des impôts

- Présents : 24
- Pouvoirs : 3
- Abstention : 0
- Votants : 27
- Bulletins blancs : 4
- bulletins nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés :
 - 22 voix pour Jean-Marc HENRY
- Majorité absolue : 14

Monsieur Jean-Marc HENRY est membre de la commission des impôts, à la majorité des voix.

2. Ressources Humaines

Compte tenu des besoins en ressources humaines au sein des services publics municipaux, Madame le Maire propose l'ouverture des postes suivants :

- Pôle enfance : Bergamote - Les P'tits Mousses :

- Un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe

Filière animation Catégorie C : 35/35^{ème}

- Un poste d'auxiliaire de puériculture

Filière sanitaire et sociale : Catégorie C : 35/35^{ème}

- Pôle jeunesse : Macaron/ Brimbelle :

- Un poste d'agent d'entretien 2^{èmes} classe

Filière technique : Catégorie C : 35/35^{ème}

Trois postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe

Filière animation : Catégorie C : 26/35^{ème}

26/35^{ème}

28/35^{ème}

- Administration Générale :

- Un poste d'adjoint administratif

Filière administrative- Catégorie C : 35/35^{ème}

Madame le Maire exprime son inquiétude vis-à-vis de l'aide apportée par l'Etat sur les différents contrats d'insertion et propose d'anticiper la fin progressive de ce concours financier pour éviter un temps de carence en personnel, pouvant aboutir à un dysfonctionnement au sein des services à la population mis en place dans notre commune.

Elle rappelle, par exemple, que chaque jour la municipalité prend en charge un nombre considérable d'enfants bénéficiant des nouvelles structures BRIMBELLE et MACARON : 45 à 50 enfants en moyenne matin et soir dans chacune des structures et environ 130 enfants sont accueillis le midi.

Ces services sont précieux et nécessaires pour les parents.

Monsieur MARTET souhaite un éclairage financier pour juger de l'impact des ouvertures de poste sur le budget communal.

Madame le Maire donne la comparaison du coût d'un adjoint d'animation 2ème classe soumis à un contrat d'insertion de droit privé, financé à 90 % par l'Etat, par rapport à la titularisation d'un agent :

Coût pour la commune d'un agent en contrat d'insertion : 3600 €/an pour un temps plein.
(Hors coût de formation professionnelle proposée par la commune)

Coût pour la commune d'un agent public : 25 000 €/an

Monsieur MARTET, malgré les explications du Maire exprime son incompréhension. Monsieur DEMONET demande une suspension de séance. Madame le Maire accorde 5 minutes de suspension pour permettre au groupe d'opposition de comprendre l'intérêt de cette subtilité budgétaire.

Suite à cette interruption, Madame le Maire indique que les nouvelles conditions relatives aux contrats aidés ne sont pas pérennes au delà de six mois. De plus l'aide accordée par l'Etat se calcule sur la base de 70 % du salaire pour 20 heures par semaine seulement.

Cette question devra soulever un débat de fond concernant la possibilité pour la municipalité, d'assurer des services de qualité, dans un contexte budgétaire contraint.

Monsieur MARTET, pour le groupe minoritaire et par rapport à leur compréhension aux vues des éléments exposés, propose l'abstention des conseillers municipaux de l'opposition.

Après débat, à l'unanimité (5 abstentions), le conseil municipal ouvre les postes d'agents publics territoriaux.

3. Organisation et tarifs des stages de l'Ecole de Musique

Dans le cadre du développement des actions culturelles et artistiques de la Commune, Madame Le Maire propose la mise en place de stages de formation musicale organisés par l'Ecole de Musique Municipale. Le Conseil Municipal est amené à valider cette grille tarifaire :

1^{ère} session du 28 février au 4 mars 2011	2^{ème} session du 26 avril au 29 avril 2011	3^{ème} session du 4 juillet au 9 juillet 2011
- 40€ pour les usagers de l'Ecole de Musique Municipale de Blainville-sur-l'Eau	- Tarifs identiques à la 1 ^{ère} session	- 30 € pour les usagers de l'Ecole de Musique Municipale de Blainville-sur-l'Eau
- 45 € pour les non usagers-Blainville-sur-l'Eau et CCVM		- 35 € pour les non-usagers Blainville et CCVM
- 60 € hors CCVM		
- 3,50 € pour la journée « découverte »		- 50 € hors CCVM

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité (5 abstentions), valide cette grille tarifaire.

4. Demande de subventions pour les stages de formation musicale

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Union Européenne par le dispositif « Leader » et le Conseil Général afin de financer en partie, les stages musicaux organisés par la Commune.

Le Conseil est amené à

- approuver le plan de financement pour un montant total de 7948,00€
- solliciter une subvention de 3000 € auprès du dispositif « Leader » et de 298€ auprès du Conseil Général 54.

et s'engage à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées auprès des différents partenaires financiers.

BUDGET PREVISIONNEL			
<i>(simulation sur la base de 15 inscrits)</i>			
DEPENSES		RECETTES	
1ère session			
Prestations	2 500.00 €	Participation des stagiaires	600.00 €
Sonorisation	522.00 €		
SACEM	50.00 €	Conseil Général de Meurthe et Moselle (5 % de la masse salariale)	125.00 €
Assurance instrument	33.00 €		
Repas	350.00 €		
Sous-total	3 455.00 €	Sous-total	725.00 €
2ème session			
Prestations	2 800.00 €	Participation des stagiaires	600.00 €
Sonorisation	492.00 €		
SACEM	50.00 €		
Assurance instrument	33.00 €	Conseil Général de Meurthe et Moselle	140.00 €
Repas	385.00 €		
Sous-total	3 760.00 €	Sous-total	740.00 €
3ème session			
Prestations	650.00 €	Participation des stagiaires	450.00 €
SACEM	50.00 €	Conseil Général de Meurthe et Moselle	33.00 €
Assurance instrument	33.00 €		
Sous-total	733.00 €	Sous-total	483.00 €
		Dispositif leader	3 000.00 €
		Commune	3 000.00 €
TOTAL	7 948.00 €	TOTAL	7 948.00 €

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité (5 abstentions) valide cette opération et les demandes de subvention.

5. Contrat Groupe d'Assurance statutaire

En application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du code des marchés publics, la Commune a confié au Centre de Gestion 54 le soin de remettre en concurrence le marché relatif au contrat Groupe d'Assurance couvrant les risques statutaires.

Madame Le Maire propose d'accepter la proposition du Centre de Gestion en ces termes, pour les agents affiliés à la CNRACL.

Agents affiliés à la CNRACL	Taux choisis
Décès	0,22 %
Accident du travail/ Maladies professionnelles	0,60%
Longue maladie/ Maladie longue durée	7,00%
Maladie ordinaire	1,50%
Maternité	0,58%

Agents relevant de l'IRCANTEC	Taux choisi
Tous risques, franchise 10 jours fixes en maladie ordinaire	1,15%

Le conseil à l'unanimité accepte ces propositions.

6. Prix de vente des terrains de la Zone du Douaire Saint Aignan

Madame Le Maire propose de modifier la délibération du 16 juin 2008 concernant le prix de vente des terrains de la Zone du Douaire Saint Aignan suite à une circulaire en provenance des services fiscaux et applicable depuis le 1^{er} janvier 2011.

Il est proposé de remplacer : « Fixe le prix de vente des terrains à 12 € le m² hors droits et taxes et frais de géomètre ».

Par : « Fixe le prix de vente des terrains à 12 € le m², **TVA sur marge comprise**, hors droits et taxes et frais de géomètre ».

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, modifie la délibération

7. Demande de garantie d'emprunt pour ICF

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'apporter une garantie à la SA d'HLM ICF Nord-Est à hauteur de 50%, pour l'opération de construction de 20 logements sur la Commune dont 16, rue des Bléhors soit 622 227.50 € et 4 logements, rue du Bois Versin soit 152 159.50 €.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde cette garantie d'emprunt.

8. Questions diverses

Madame le Maire fait porter à la connaissance des élus :

- le guide interne des procédures d'achat afin de respecter la réglementation en vigueur relative aux règles des marchés publics. La liste des marchés publics passés en 2010 a été présentée et sera jointe au compte rendu informe :
-
- qu'une charte des ATSEM (agents territoriaux spécialisés des Ecoles maternelles) étudiée en commission a fait l'objet d'un envoi à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale. Elle sera diffusée pour information lors d'un prochain Conseil
- que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui était en cours de finalisation doit être modifié suite aux changements intervenus dans la composition du conseil. Il sera présenté pour approbation.
- que le nombre d'habitants pour notre commune au titre du calcul de la dotation globale de fonctionnement est de 4096 habitants soit en progression de 8 par rapport à 2010

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.